

# Conseil municipal du 28 octobre 2021

---

## Ordre du jour :

- Le point sur la délégation de fonction et de signature aux Adjointes ;
- Nombre de postes d'Adjointes ;
- Questions diverses.

## Informations :

- Le logement au-dessus de la salle des fêtes est loué à un jeune couple depuis le 10 septembre pour un loyer de 500€ par mois
- Trois Certificat d'urbanisme ont été demandés pour les terrains disponibles sur Aroumèze. Un autre a également été déposé au Bouchet Ravaux par les repreneurs de l'activité de M. Laurent ainsi qu'un permis de construire pour la construction d'une habitation
- 35 brioches ont été vendues au profit de l'Adapei pour un montant de 240€
- La rénovation de la salle des fêtes se termine, il reste du rangement et du nettoyage à faire, ainsi que le règlement et les tarifs à valider avant de la proposer à
- M. Lionel Berry demande, dans le cadre de son activité, l'autorisation de circuler avec un camion dépassant le tonnage autorisé sur la route desservant le Bouchet Ravaux. Autorisation accordée par M. le maire pour 2 passages.
- C.R. de réunion de P.Bohle dans le cadre de sa représentation à la commission ECONOMIE , NUMERIQUE, AGRICULTURE, FORET, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES:
  - Plusieurs problèmes techniques apparaissent concernant l'installation de la fibre chez les particuliers. Il est proposé de faire un courrier à ADN et au Conseil départemental via la CCVE pour débloquer la situation rapidement.

A la commission SCOT, URBANISME , MOBILITE, HABITAT ET DECHETS

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement.

24 communes sur 29 ont déjà voté contre ce schéma, le plan est à revoir, le périmètre n'est pas très précis et certains hameaux ont été oubliés.

### **DELIBERATIONS POUR :**

- Accepter le renouvellement du contrat d'assistance auprès du Centre de Gestion pour le personnel de la mairie : vote à l'unanimité
- Valider le schéma actuel proposé par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le conseil se prononce à l'unanimité contre cette proposition.
- Autoriser la vente des chaises d'occasion (chaises de la salle des fêtes) au prix de 30€ les 6 : vote à l'unanimité.  
Plusieurs lots encore disponibles vont être proposés à la vente sur le bon coin
- M. le maire Sébastien Mazat propose, pour un fonctionnement plus opérationnel, de réduire de 3 à 2 le nombre d'adjoints élus au sein du conseil municipal. Il demande à M. Nicolas Vanel de renoncer à sa fonction d'adjoint au sein du conseil.  
M. Vanel annonce alors sa décision de démissionner et d'adresser un courrier au préfet.

Secrétaire de séance et C.R : Jacqueline Babin